LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

La gestion de la sécheresse

Le contexte climatique de 2014 a été marqué par un étiage habituel fin juin du fait d'une recharge hivernale malgré un printemps relativemnt doux et sec.

Des mesures de limitation ont été prises sur le département au mois de juin avec des restrictions sur les usages de l'eau sur les bassins versants de la Vilaine et de la Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu.

Du fait d'une pluviométrie généreuse en juillet mais surtout en août, les limitations ont été lévées en juillet sur le bassin versant de la Vilaine. Ces précipitations n'ont néanmoins pas été suffisantes sur le bassin versant de la Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu où les restrictions sur les usages de l'eau ont été renforcées en interdiction fin juillet et ce jusqu'au 1er octobre.

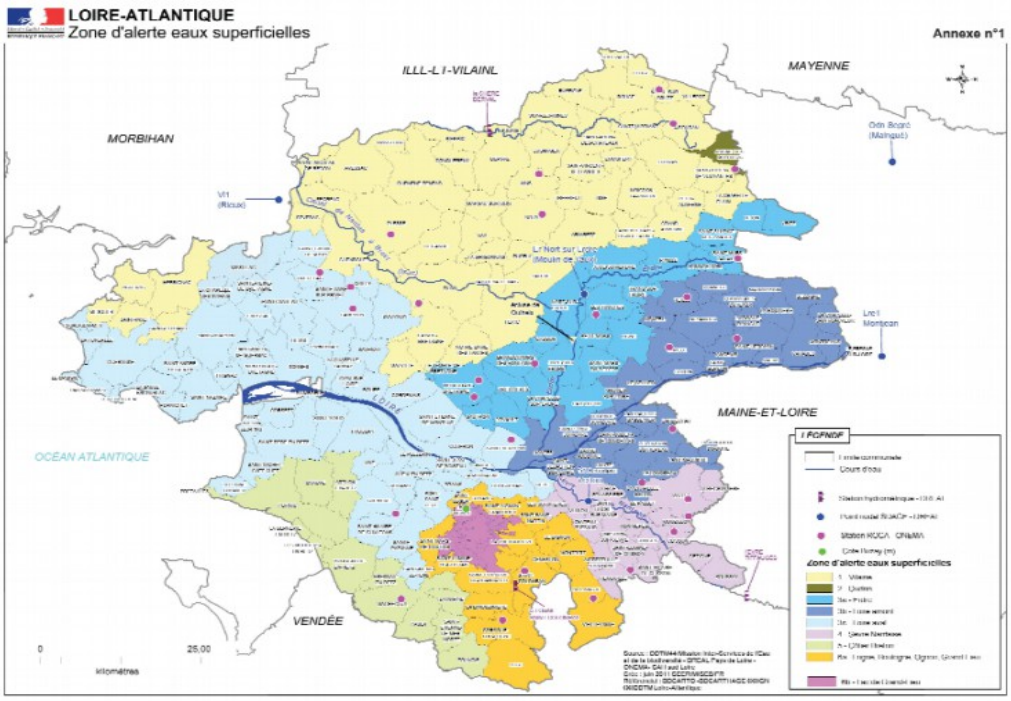

L'arrêté cadre sécheresse en date du 20 juillet 2011 fixe des seuils par zone d'alerte à partir desquels des mesures de restriction ou d'interdiction des usages de l'eau peuvent être prises.

2 arrêtés concernant la gestion
de la sécheresse ont été pris en 2014